

Communiqué de presse

Lancement du recensement exhaustif de la population à Mayotte

Du 27 novembre 2025 au 10 janvier 2026, l'Insee, en collaboration étroite avec les communes, réalise le recensement exhaustif de la population à Mayotte.

Cette opération exceptionnelle a été décidée à la suite du passage du cyclone Chido. Elle permettra de mettre à jour les chiffres officiels de la population de Mayotte qui dataient de 2017, date du dernier recensement exhaustif. Elle permettra également de disposer d'une description à jour des habitants de Mayotte et de leur logement. Le directeur général de l'Insee se rendra sur place pour le lancement de la collecte.

Conférence de presse de lancement du recensement

Mardi 25 novembre 2025 - 7h30 heure de Paris

s'inscrire en distanciel : inseeoi-communication@insee.fr

Une opération hors norme

Le premier cycle quinquennal de collecte du recensement annuel en continu entamé en 2021 a été interrompu, au moment de la 5^e vague prévue en 2025, par le passage du cyclone Chido le 14 décembre 2024. La mise à jour des populations de référence, initialement prévue fin 2025, est alors devenue impossible.

Pour compléter le cycle, le report de cette 5^e collecte a été une option rapidement écartée car l'ampleur des bouleversements créés par Chido en termes de mouvements de population et d'emplacement des logements rendait difficile le calcul de population basée sur des observations avant et après cyclone.

L'Insee s'est donc mobilisé, avec les communes pour organiser un recensement exhaustif de toute la population mahoraise et ceci avant la fin de l'année 2025. Une opération hors norme, menée dans des délais très contraints, et qui mobilise outre l'Insee, une multitude d'acteurs, en particulier dans les communes qui sont responsables de la collecte auprès des habitants. Au total, à partir du 27 novembre, 700 agents recenseurs seront mobilisés pendant la collecte.

La collecte aura lieu du 27 novembre 2025 au 10 janvier 2026

Suite aux échanges avec les maires de Mayotte, la volonté s'est exprimée d'un recensement qui puisse donner des résultats au plus tôt, tout en évitant une collecte auprès des habitants pendant la période des élections municipales. En tenant compte du délai nécessaire à la préparation du recensement la période du 27 novembre au 10 janvier 2026 a été retenue pour la collecte auprès des habitants.

Cette collecte a été précédée d'un repérage minutieux de tous les locaux d'habitation qui a été réalisé par les enquêteurs de l'Insee entre avril et août 2025. Environ 65 000 bâtis à usage d'habitation ont été identifiées et cartographiées avec précision. Cela signifie que chaque case, chaque maison, chaque immeuble a été localisé. L'Insee est allé partout, jusque dans les zones les plus reculées, parfois difficiles d'accès. Ce repérage est indispensable à la qualité de la collecte pour fournir des plans les plus précis possible, suivre l'avancement de la collecte et, au final, s'assurer de recenser tous les logements.

Un protocole pour recenser tout le monde

Les agents recenseurs sont formés à recenser toutes les personnes qui résident sur le territoire de Mayotte quelles que soient leur nationalité ou leur situation administrative. Les données collectées dans le cadre du recensement sont strictement confidentielles et ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. L'ensemble des agents participants à la collecte est soumis au secret professionnel. Une large communication sera déployée pour informer l'ensemble de la population à travers les différents types de média : TV, radio et réseaux sociaux.

De nouveaux chiffres pour Mayotte

Après la collecte auprès des habitants, l'Insee effectuera des contrôles pour s'assurer de sa qualité. Puis les résultats sur la population seront partagés avec les communes avant d'être plus largement diffusés en 2026. Les populations de référence rentreront en vigueur le 1^{er} janvier 2027 en remplacement de celle du dernier recensement exhaustif de 2017. Toute la vie administrative de Mayotte pourra alors s'appuyer sur ces nouveaux chiffres.

Les résultats du recensement permettront également de mettre à jour le portrait de la population de Mayotte. Il permettra d'étudier leurs caractéristiques, leurs origines, leur niveau de diplôme ou encore la composition de leur famille. Le recensement permet également de mieux connaître les logements et de mesurer l'évolution de la part des logements en tôle ou encore de ceux qui n'ont pas un accès à l'eau potable.

Comment se déroulaient les recensements précédents à Mayotte ?

Implanté depuis 1997, le service régional de l'Insee à Mayotte, est passé de 6 à 30 agents en 2025. L'Insee a réalisé des recensements exhaustifs de 1958 à 2017 à Mayotte (rythme quinquennal depuis 1997).

Au moment du vote de la Loi égalité réelle Outre-Mer (loi n° 2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer), les élus mahorais ont exprimé leur volonté que le recensement à Mayotte fonctionne à l'avenir de la même façon qu'en métropole, donc en continu, par souci d'équité entre les départements et d'alignement sur le droit commun. Ainsi, il n'y a pas eu de recensement exhaustif en 2022, mais plutôt le démarrage du recensement en continu à partir de 2021. Les communes de 10 000 habitants ou plus (au nombre de dix à Mayotte d'après les données du recensement de la population 2017) devraient être recensées chaque année sur un échantillon de logements, établi à partir du répertoire des immeubles localisés (RIL). Celles de moins de 10 000 habitants devraient être recensées exhaustivement, une fois tous les cinq ans (sept communes). Ce premier cycle de 5 enquêtes annuelles de recensement (EAR) a commencé en 2021 et devait se terminer en 2025. Mais la dernière EAR n'a pu se faire du fait du cyclone Chido.

L'institut national de la statistique et études économiques (Insee) conduit ses travaux en toute indépendance professionnelle. En coordination avec les services statistiques des ministères, l'institut collecte, produit et analyse des données sur l'économie et la société française, à partir d'enquêtes auprès des ménages et des entreprises et de données administratives. Il met à disposition gratuitement sur insee.fr l'ensemble des informations produites.

L'Insee conduit également le recensement de la population et gère les grands répertoires nationaux comme le répertoire des entreprises Sirene ou le répertoire électoral unique. L'Insee coordonne les activités statistiques françaises pour le service statistique de la Commission européenne (Eurostat) et alimente une grande partie de ses données françaises.